

Département
OISE
CANTON
LIANCOURT
COMMUNE
LIANCOURT

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

Vu les travaux devant être effectués par la Communauté de Communes du Liancourtois pour le compte de la société CGT Alkor sise 75 rue Pasteur les 22 et 23 novembre 2022,

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne le stationnement et la circulation des véhicules,

- A R R E T E -

- ARTICLE 1** Les mardi 22 et mercredi 23 novembre 2022 de 8h00 à 18h00, la circulation des véhicules sera interdite rue Pasteur, de la rue Ernest Renan à la rue Edmond Jolidon. Une déviation sera mise en place par la rue Ernest Renan.
- ARTICLE 2** Les mardi 22 et mercredi 23 novembre 2022 de 8h00 à 18h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur trois emplacements situés face aux n° 68, 70 et 72 rue Pasteur, à l'exception des véhicules utilisés pour les travaux.
- ARTICLE 3** Les panneaux de signalisation, d'interdiction de circuler et de déviation seront mis en place par les agents de la Communauté de Communes du Liancourtois. Les panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les agents des services techniques de la ville de Liancourt.
- ARTICLE 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout véhicule en stationnement interdit fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière agréée.
- ARTICLE 5** Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié le 18 novembre 2022.
- ARTICLE 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de LIANCOURT, au Centre de Secours et au pétitionnaire.

Fait à LIANCOURT, le 17 novembre 2022

Le Maire,

Roger MENN